Le transport routier nullement perturbé par le mouvement de grève

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 12-03-2009 19:53:46

Le secteur du transport routier, tous segments confondus, n'a pas été perturbé jeudi par le mouvement de grève auquel ont appelé certains syndicats, a affirmé à la MAP le ministre de l'Equipement et du Transport, M. Karim Ghellab.

Cette grève "n'a eu aucun effet" sur le transport de passagers ou des marchandises, a dit M. Ghellab, notant qu'aucune perturbation n'a été constatée au niveau du transport urbain (autobus) dans l'ensemble des villes, hormis quelques rares exceptions.

Des formations syndicales avaient annoncé une grève de cinq jours renouvelables à partir de ce jeudi, au moment où l'Union des syndicats des professionnels du secteur du transport a déclaré se dissocier de cette action.

Pour le ministre, le désengagement de plusieurs syndicats prouve qu'ils sont confiants dans le dialogue en cours, l'approche participative suivie et les réformes initiées par le gouvernement dans le domaine social.

Concernant la promotion des conditions sociales des professionnels du secteur, M. Ghellab a rappelé la convention de partenariat, signée dernièrement, pour la création de guichets sociaux de transport routier destinés à la vulgarisation et à la promotion des produits sociaux au profit des professionnels et des employés de cette activité.

Mis en place dans le cadre d'un partenariat avec le secteur privé, ces guichets vont couvrir 15 régions pour un coût global de 27 millions de dirhams, a rappelé le ministre.

De son cô té, M. Mohamed Harrak, secrétaire général du Syndicat national des chauffeurs de taxis (grands et petits), affilié à la Confédération démocratique du travail, a indiqué que l'appel à la grève intervient en réaction au "non respect" par le ministère de l'Equipement et du Transport de ses engagements, notamment l'introduction d'amendements au nouveau code de la route.

M. Harrak a déclaré à la MAP, que la version soumise au Parlement pour approbation ne comporte aucun des amendements proposés par les syndicats, particulièrement ceux relatifs au système de points et aux sanctions, estimant que l'infrastructure routière constitue un handicap pour une application saine des dispositions du texte.

M. Mohamed Mitali, président de l'Union des syndicats professionnels du secteur du transport au Maroc a affirmé pour sa part que son instance n'est pas concernée par ce mouvement et qu'elle reste engagée dans le dialogue avec le ministère.

MAPF